

**Extrait n°2024-03-21-COMDEL-030 du registre des délibérations
du conseil métropolitain**

Séance du 21 mars 2024

Développement économique - Commune de Saint- Cyr-en-Val - Extension du parc d'activités de la
Saussaye - Modification du périmètre - Approbation du bilan de la concertation préalable.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, à 18h00 le conseil métropolitain dûment convoqué,
s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Président

Date de la convocation du conseil métropolitain : vendredi 15 mars 2024

PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Luc MILLIAT,

BOU : Bruno COEUR,

CHANTEAU : Gilles PRONO,

CHECY : Virginie BAULINET,

COMBLEUX : Francis TRIQUET,

FLEURY-LES-AUBRAIS : Guylène BORGNE, Carole CANETTE, Bruno LACROIX, Isabelle
MULLER,

INGRE : Christian DUMAS, Magalie PIAT,

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Valérie BARTHE-CHENEAU, Vincent DEVAILLY,

MARDIE : Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,

MARIGNY-LES-USAGES : Philippe BEAUMONT,

OLIVET : Cécile ADELLE, Rolande BOUBAULT, Fabien GASNIER, Matthieu SCHLESINGER,
Romain SOULAS,

ORLEANS : Béatrice BARRUEL, Ludovic BOURREAU, Florence CARRE, William
CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE,
Quentin DEFOSSEZ, Gérard GAUTIER, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine
HOSRI, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie
MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL,
Stéphanie RIST, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET,

ORMES : Odile MATHIEU, Alain TOUCHARD,

SAINT-DENIS-EN-VAL : Marie-Philippe LUBET,

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Stéphane CHOUIN,

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Franck FRADIN, Catherine GIRARD, Christophe LAVIALLE, Jean-
Emmanuel RENELIER,

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Françoise BUREAU, Véronique DESNOUES, Pascal LAVAL,
Marceau VILLARET,

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Thierry CHARPENTIER, Françoise GRIVOTET,

SARAN : Sylvie DUBOIS, Christian FROMENTIN, Mathieu GALLOIS, Gérard VESQUES,

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

CHECY : Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Virginie BAULINET,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Grégoire CHAPUIS donne pouvoir à Carole CANETTE, Maryline COULON donne pouvoir à Bruno LACROIX,
INGRE : Guillem LEROUX donne pouvoir à Ludovic BOURREAU,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : Francine MEURGUES donne pouvoir à Bruno COEUR,
OLIVET : Michel LECLERCQ donne pouvoir à Fabien GASNIER, Sandrine LEROUGE donne pouvoir à Rolande BOUBAULT,
ORLEANS : Anne-Frédéric AMOA donne pouvoir à Fanny PICARD, Régine BREANT donne pouvoir à Florence CARRE, Thibaut CLOSSET donne pouvoir à Gérard GAUTIER, Capucine FEDRIGO donne pouvoir à Quentin DEFOSSEZ, Michel MARTIN donne pouvoir à Béatrice BARRUEL, Corine PARAYRE donne pouvoir à William CHANCERELLE, Thomas RENAULT donne pouvoir à Christel ROYER, Romain ROY donne pouvoir à Isabelle RASTOUL,
SAINT-CYR-EN-VAL : Vincent MICHAUT donne pouvoir à Clémentine CAILLETEAU-CRUCY,
SAINT-DENIS-EN-VAL : Jérôme RICHARD donne pouvoir à Marie-Philippe LUBET,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Brigitte JALLET donne pouvoir à Franck FRADIN, Vanessa SLIMANI donne pouvoir à Christophe LAVIALLE,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Christophe CHAILLOU donne pouvoir à Marceau VILLARET,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Evelyne BERTHON donne pouvoir à Thierry CHARPENTIER,
SARAN : Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à Christian FROMENTIN,
SEMOY : Laurent BAUDE donne pouvoir à Valérie BARTHE-CHENEAU,

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

CHECY : Cédric SCHMID,
ORLEANS : Romain LONLAS,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Thierry COUSIN, Charlotte LACOLEY,

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	89
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	89
Nombre de votants	85
Quorum.....	45

Séances

commission attractivité du 23 février 2024
--

conseil métropolitain du 21 mars 2024

RAPPORTEUR : M. MILLIAT

N° 30

Développement économique - Commune de Saint- Cyr-en-Val - Extension du parc d'activités de la Saussaye - Modification du périmètre - Approbation du bilan de la concertation préalable.

La délibération du conseil de communauté en date du 27 septembre 2012 a décidé du lancement d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) pour la réalisation de l'extension Est de la Saussaye, en approuvant les modalités de la concertation préalable. Celle-ci s'est déroulée du 25 septembre au 6 novembre 2013 et, par délibération du 20 février 2014, le conseil de communauté a pris acte de son bilan.

Depuis, l'intégration des 34 hectares de l'ancien site SCA et la suppression des parcelles appartenant à FM Logistic et dite du « Rond d'eau » du périmètre de la ZAC « Extension Est de la Saussaye » a nécessité la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de création de la ZAC.

En conséquence, la délibération n° 2021-03-25-COM-37 du conseil métropolitain en date du 25 mars 2021 a approuvé les modalités de la concertation, en application de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, en vue de la modification du périmètre de la ZAC « Extension Est de la Saussaye » située sur la commune de Saint-Cyr-en-Val. Les modalités de la concertation qui s'est déroulée entre 2021 et 2023 ont été respectées avec :

- des réunions de présentation et d'échanges avec les personnes publiques associées (5 mai 2023), ainsi que les entreprises locales (11 mai 2023) et associations (4 février 2021) ;
- 4 ateliers thématiques les 10 mars 2021 et 18 mai 2021 ;
- une réunion publique de présentation sur site le 16 septembre 2023 ;
- une exposition d'un mois avec mise à disposition d'un dossier et de registres de remarques du 9 octobre 2023 au 9 novembre 2023 ;
- deux permanences, l'une au siège d'Orléans Métropole le 18 octobre 2023 et l'autre en mairie de Saint-Cyr-en-Val le 26 octobre 2023.

Ces événements ont été relayés par des outils de communication tels que des publications dans la presse, les sites internet d'Orléans Métropole et de la Ville de Saint-Cyr-en-Val, et le journal communal.

Les participants ont montré un intérêt pour le projet, notamment les entreprises existantes du parc d'activités et les riverains.

Les ateliers (10 à 20 personnes par atelier), la réunion publique (30 personnes), les présentations aux entreprises (27 personnes) et aux personnes associées (16 personnes) ont connu une relative affluence. Les permanences et la mise à disposition de registres réalisés en dernier ont recueilli une seule contribution.

Ces modalités de concertation ont permis au public, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés et variés d'accéder à un bon niveau d'information à chaque étape du projet et d'avoir la possibilité de formuler des observations.

Les réunions menées en 2021 ont permis d'alimenter le diagnostic et ont fait évoluer le projet en identifiant les besoins et les problématiques de ce site. Les remarques formulées par les participants, notamment lors des ateliers, ont fait ressortir :

- Le souhait de préservation des espaces boisés existants ainsi que des grandes continuités écologiques ;
- La crainte d'un apport de circulation supplémentaire rue de la Planche ;
- Une inquiétude concernant les rejets d'eaux usés dans le Morchène ;
- Un fort intérêt pour l'installation d'activités de PME/PMI ainsi que des services aux entreprises.

La préservation des espaces naturels et la refonte du réseau viaire, ainsi que l'objectif de mutualisation des espaces communs tels que les parkings et les espaces verts privatifs, sont des apports fondamentaux au schéma d'aménagement qui a été élaboré en 2023 avec notamment un système hydraulique autonome sans rejet dans le Morchène, un principe de circulation transversale pour limiter l'impact sur le réseau existant, une programmation variée permettant d'accueillir des PME/PMI ainsi que des services aux entreprises, une composition préservant certains secteurs et créant des continuités paysagères.

Les réunions menées en 2023 principalement ont permis de montrer les évolutions du projet et la traduction des remarques formulées en 2021. Ainsi, une réunion sur site le 16 septembre 2023 a remporté du succès.

Le bilan détaillé de cette concertation est annexé à la présente délibération.

Par la suite, le dossier de création et son étude d'impact feront l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale. Le dossier sera également transmis aux collectivités concernées pour avis. A la réception des différents avis, une participation du public par voie électronique sera réalisée.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 103-2 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 2021-03-25-COM-37 du conseil métropolitain en date du 25 mars 2021 approuvant les modalités de la concertation préalable ;

Vu l'avis de la commission attractivité ;

Il est proposé au conseil métropolitain de bien vouloir :

- approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'extension Est du parc d'activités de la Saussaye, tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Annexe(s) : 1

- Bilan de la concertation

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Signé numériquement
à Orléans, le vendredi 29 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Vincent BRETEAU

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
- date de sa publication et/ou de sa notification

Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application informatique **Télérecours citoyens** accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>.